



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

6 DECEMBRE 1995

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT A OUVRIR UN LARGE DEBAT PUBLIC
SUR LES ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS ET DEMOCRATIQUES
LIES A LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET EN PARTICULIER AUX AUTOROUTES
DE L'INFORMATION
DEPOSEE PAR **MME MARECHAL** ET CONSORTS

DEVELOPPEMENTS

Depuis un an environ, le thème des autoroutes de l'information a fait une entrée remarquée dans les médias, aussi bien spécialisés que grand public. L'arrivée des autoroutes de l'information (AI), annoncée à grands renforts d'images et de formules censées frapper l'opinion publique, relève pourtant plus d'une évolution et d'une adaptation, certes rapides, des réseaux et des technologies existants que d'une irruption sur les lieux de travail et dans les logements d'une technologie totalement nouvelle. Il n'empêche que l'importance des enjeux sociaux, économiques, démocratiques et culturels qui y sont liés imposent d'en faire un thème de réflexion majeur aux différents niveaux de décision politique dans la mesure où ils ont l'ambition de mettre les technologies au service d'un projet de société ambitieux et novateur. Les pouvoirs publics peuvent en effet jouer un rôle déterminant pour faire des AI un outil de démocratisation culturelle et politique et une aide précieuse pour concrétiser un projet de développement soutenable.

Les AI ne peuvent cependant être isolées de leur contexte. La rencontre de trois évolutions technologiques: AI, multimédia et adaptation des terminaux conduit de plus en plus d'observateurs à annoncer l'entrée dans la société de l'information. Celle-ci est supposée se développer sur base du mariage entre l'informatique et les télécommunications. Un changement social d'importance est en train de se préparer.

UN CHANGEMENT SOCIAL D'IMPORTANCE

Le changement social est le produit de nombreuses interventions. Dans l'histoire, les découvertes scientifiques et leurs applications ont contribué de manière importante à la transformation des sociétés. Ces dernières décennies, le rythme et l'importance de ces innovations est prodigieux dans tous les domaines des sciences; elles ont des implications sociétales multiples qui représentent autant de défis pour les acteurs sociaux, économiques et politiques. Ces défis tournent finalement toujours autour d'une question fondamentale: les sociétés à haut développement scientifique et technique se donnent-elles les moyens culturels et politiques de choisir et de maîtriser le progrès technique pour améliorer le bien-être de l'ensemble des populations?

Ces défis, sans cesse renouvelés, sont depuis plusieurs années d'une acuité particulière dans

les domaines de la biotechnologie et des technologies de communication. Ainsi peut-on lire dans le Livre blanc de la Commission européenne «croissance, compétitivité, emploi»: «de nombreuses innovations se combinent pour soutenir une mutation majeure dans des activités et des rapports sociaux» (94) et de comparer cette situation à une nouvelle révolution industrielle.

Si l'on se limite au domaine de «la société de l'information», les principaux enjeux concernent effectivement directement citoyens et travailleurs. Les enjeux industriels et financiers sont considérables et donnent lieu actuellement à un vaste mouvement d'alliances transnationales entre entreprises pour l'occupation des différents segments des marchés. Les nouveaux services offerts («les applications») renforcent ou créent de nouvelles répartitions et formes d'organisation du travail (délocalisation, télétravail, formes de flexibilité externe et interne à l'entreprise,...) de même qu'il est explicitement envisagé dans des domaines traditionnels de service public comme celui de l'éducation d'utiliser ces nouvelles possibilités pour transférer ces activités vers des opérateurs privés et soulager d'autant les finances publiques (p. 96).

Au vu de ces enjeux, c'est une exigence démocratique élémentaire que d'associer l'ensemble des acteurs à un débat sur l'usage (la valeur d'usage) des potentiels techniques et surtout de leurs applications. Et ceci d'autant que le rôle des acteurs publics pour le développement de la «société de l'information» est loin d'être négligeable. En effet, tant aux USA, qu'au Japon, comme en Europe, le processus est largement engagé sur le plan scientifique et technique, comme sur le plan réglementaire.

L'Union européenne a adopté plusieurs directives, notamment en 1991, qui ont ouvert à la concurrence les secteurs des services de télécommunications de même qu'elle intervient via le financement de programme de R (D visant au développement des applications telles qu'indiquées dans le rapport Bangemann); la libéralisation des infrastructures de télécommunications a été décidée pour le 1^{er} janvier 1998. Une réunion du G7 se tiendra à Bruxelles fin février pour débattre des aspects commerciaux mondiaux laissés en suspens dans le cadre des négociations du GATT.

Par rapport à ces évolutions en cours, et malgré la reconnaissance explicite des conséquences sociétales essentielles que ces innova-

tions introduiront dans nos modes de vie, il faut bien constater que celles-ci sont actuellement peu investiguées et encore moins largement débattues. Ainsi, par exemple, le programme d'action de la commission prévoit-il de faire apprécier par «des groupes d'experts à haut niveau» les impacts sociaux et culturels des processus en cours ou projetés tout en envisageant dès à présent de mener des actions de promotion pour convaincre le public des bienfaits de la société de l'information.

Dans la suite de cette proposition de résolution, nous détaillons les principales questions dont les signataires souhaitent qu'elles puissent être débattues au Parlement comme dans l'ensemble de la société.

LES ENJEUX DEMOCRATIQUES, CULTURELS, ECONOMIQUES ET SOCIAUX LIES AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION

Technologies nouvelles, diffusion et utilisation d'informations, fabuleuses opportunités commerciales et hauteur des investissements initiaux, il n'en faut pas plus pour faire des AI une source d'enjeux sociétaux les plus divers. Certains de ces enjeux, par exemple celui de l'accès à l'information, ne sont pas nouveaux, mais sont amplifiés par l'émergence des AI. D'autres, comme ceux qui sont liés à la délocalisation d'activités tertiaires, trouvent directement leur origine dans les AI. La plupart de ces enjeux appellent une intervention des pouvoirs publics sous peine de voir le phénomène des AI renforcer les évolutions sociétales les plus dures de ces dernières années (exclusions, remontée des inégalités, isolement des individus, analphabétisme technologique,...).

NB: le regroupement des enjeux est pour partie arbitraire tant sont importantes les interactions entre les facettes sociales, économiques et culturelles de la problématique des AI.

Les enjeux culturels et démocratiques

1. *L'accès à l'information*

Les AI ne sont qu'un support. L'essentiel c'est le contenu des informations disponibles via les AI et leur accessibilité juridique, technique et culturelle. Ce n'est pas parce que beaucoup d'informations seront désormais disponibles via les AI qu'un plus grand nombre de citoyens y accèdera effectivement (voir ci-après la question de l'analphabétisme technologique), ni que les informations disponibles seront de meilleure qualité. Parmi les enjeux politiques, on notera: les adaptations légales nécessaires pour garantir

le stockage — dans de bonnes conditions — d'informations essentielles intéressant le citoyen et le monde économique et leur accessibilité juridique et technique.

2. *L'analphabétisme technologique*

Aujourd'hui, 80 p.c. de l'information écrite est «consommée» par moins de 20 p.c. des lecteurs. De nouveaux modes de stockage de l'information et d'accès à celle-ci ne modifieront pas spontanément cette proportion, voire risquent d'aggraver encore les profondes inégalités culturelles et économiques qu'elle traduit. De plus, le coût d'équipement en terminaux et d'accès aux différents réseaux risque d'être prohibitif pour beaucoup de particuliers. Parmi les enjeux politiques, on notera: les moyens à mettre en œuvre (enseignement de base et formations spécifiques) pour assurer que les technologies liées aux AI soient sources de démocratisation en matière d'accès et d'utilisation de l'information et ne débouchent pas sur un approfondissement des inégalités culturelles.

3. *La protection de la vie privée*

Le grand nombre d'activités de la vie courante (privée et professionnelle) susceptibles de recourir aux AI (opérations bancaires, achats, péages routiers,...) accroît les risques de «pistage» des citoyens et d'une utilisation commerciale ou autre d'informations diverses permettant de cerner le profil des citoyens. Certes, il existe des législations visant à la protection de la vie privée, notamment via une stricte réglementation du contenu et de l'usage des fichiers informatiques, mais les AI et les technologies qui y sont liées augmentent les risques de dérives. Parmi les enjeux politiques, on notera: les éventuels moyens à mettre en place, principalement en termes de contrôle, pour assurer le respect de la législation sur la protection de la vie privée dans le cadre des AI.

4. *La lutte contre la criminalité*

Les AI peuvent servir la criminalité en col blanc. Cette évidence est à ce point forte que l'administration fédérale américaine a proposé récemment d'équiper certains terminaux d'une «puce» permettant d'encoder les informations mais en prévoyant, en contrepartie, la fourniture du code à la police. La tradition politique américaine a voulu que cette proposition soit rejetée. Le problème n'en demeure pas moins entier et inquiétant. Parmi les enjeux politiques, on notera: les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux polices de lutter contre les usages criminels ou délictueux des AI ou les crimes et délits opérant via les AI.

5. *L'avenir des télévisions publiques*

Confrontée à une offre composée de centaines de télévisions, la télévision publique sera soumise à une concurrence qui risque d'être de plus en plus difficile à soutenir, sauf à (re)définir sa spécificité. L'expérience américaine montre qu'il existe des créneaux intéressants pour les télévisions publiques. Les AI peuvent servir à développer certaines activités propres, dans l'esprit du service public, par exemple en matière d'enseignement à distance. Parmi les enjeux politiques, on notera : la (re)définition des missions de service public des télévisions publiques dans le contexte des AI et du développement rapide de l'offre télévisuelle.

6. *Une politique culturelle et le rayonnement des trois langues nationales*

A force de mettre en avant le contenant (la technologie) plutôt que le contenu, on en oublie l'importance des enjeux culturels liés à la société de l'information : évolution de la nature des créations culturelles, utilisation des langues autres que l'anglais, ... Comme conclut un article récemment publié dans le Monde Diplomatique : « Au bout de l'autoroute de l'information, le choix du citoyen se résume-t-il à être éduqué par Disney ou Bertelsmann, informé par IBM ou par Alcatel et divertit par ATT ou par Siemens ? » Parmi les enjeux politiques, on notera : les moyens à mettre en œuvre pour soutenir une politique culturelle, en particulier en matière de création. De plus, la Communauté française pourrait tout particulièrement veiller à favoriser l'usage de la langue française sur les Autoroutes de l'Information, en tout cas pour toute communication organisée par elle-même ou ses organismes parapublics.

Les enjeux sociaux

7. *L'avenir et le contenu du service universel*

La mise en place de la téléphonie traditionnelle s'est faite en référence au principe du service universel, c'est-à-dire la garantie d'un accès équitable de tous à ce nouveau service. Solidement établi, ce principe est néanmoins doublement affaibli à cause d'une tarification zonale qui, *de facto*, défavorise certains consommateurs et à cause de l'interdiction progressive de la subsidiarité croisée. Dès lors que sont disponibles de multiples services sur les AI, la concrétisation du service universel se pose à nouveau. D'abord par la tarification des accès aux services. Très concrètement, il s'agit de savoir quel tarif téléphonique sera appliqué par exemple à une personne de Rochefort qui accède à une banque de données localisée dans

la zone de Bruxelles. Les écarts de prix entre les différents types de communication risquent de peser plus encore que dans le cas de la téléphonie classique. D'une manière générale, ne s'agit-il pas d'assurer une égalité de traitement, en particulier tarifaire, entre différentes catégories d'utilisateurs. L'autre enjeu est le suivant : n'y a-t-il pas certains services essentiels (par exemple en matière d'enseignement à distance) qui devraient faire l'objet de tarifications encadrées par les pouvoirs publics ? Parmi les enjeux politiques, on notera : les politiques et mécanismes de tarification (et de taxation) des services (coût des communications et prix des services proprement dits) transitant par les AI. D'une manière générale, on notera également la réflexion qu'il faudra mener pour adapter la fiscalité à une société où l'immatériel occupe une place croissante dans la production et la consommation.

8. *La délocalisation de services liés à l'information*

Déjà largement en route, la délocalisation de services liés à l'information risque de faire plus de dégâts sociaux et d'être plus difficilement contrôlable encore que les délocalisations industrielles. Si tout le monde a déjà entendu parler de l'encodage de la comptabilité de la Swissair à Bombay, ce nouveau type de délocalisations a pris une ampleur qui n'est pas encore bien perçue par le grand public (exemples : la maintenance à Bangalore — Inde — d'ordinateurs situés à Paris, l'encodage de la jurisprudence française en Chine, ...). Comme le précise Jean Arthuis dans son rapport au Sénat français, « l'application d'un tarif douanier uniquement fixé sur les mouvements de biens tangibles est devenu totalement obsolète à l'heure d'une économie dématérialisée et mondialisée (...). Il importe donc en priorité de (se) doter d'un dispositif de taxation spécifique des flux transfrontières des biens immatériels. Ce dispositif suppose d'appréhender statistiquement les flux d'échanges qui peuvent s'opérer par exemple à travers le canal des satellites de télécommunications. Il rend nécessaire une révolution juridique et douanière pour frapper ces biens sur leur valeur réelle, c'est-à-dire leur valeur d'acquisition par les sociétés européennes. » Parmi les enjeux politiques, on notera : l'intérêt de mettre en œuvre des mesures pour contrôler et encadrer la délocalisation des services liés à l'information et à ses modalités (adaptations des accords internationaux dans le cadre de la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce en particulier, modifications de la fiscalité des entreprises, etc.).

9. *Le développement et les conséquences du télétravail*

La création récente, en Belgique, d'une association dont l'objectif est de promouvoir le télé-

travail et la volonté affichée par le ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique de mener à bien des expériences de télétravail dans l'administration fédérale indiquent que le télétravail est destiné à devenir un thème d'actualité majeur. Présentant à la fois des aspects positifs (par exemple: diminution des déplacements de personnes) et négatifs (par exemple: dislocation des communautés de travail, manque de séparation entre les lieux privés et les lieux professionnels), le phénomène du télétravail nécessite à la fois un questionnement sur son opportunité et sur les modalités de mise en œuvre. Parmi les enjeux politiques, on notera: les mesures à prendre (adaptation du droit du travail, respect de la vie privée et des droits syndicaux, etc.) pour faire du télétravail un outil de libération personnelle et d'écodéveloppement pour la collectivité.

NB: une première étape vient d'être franchie en Belgique récemment.

10. *Les risques de santé liés à l'environnement électromagnétique*

Les ordinateurs et les télécommunications participent à l'environnement électromagnétique. Même si ces deux composantes ne représentent pas, globalement, les éléments les plus importants de l'environnement électromagnétique, on ne peut négliger les risques de santé liés au développement rapide de leur usage ni les risques plus élevés rencontrés par certaines catégories de travailleurs ou d'utilisateurs. Parmi les enjeux politiques, on notera: les modifications dans le sens d'un renforcement, à apporter à la législation applicable en matière d'environnement électromagnétique.

Les enjeux économiques

11. *Les conséquences macroéconomiques*

L'évolution vers une société plus «immatérielle» induit des conséquences multiples sur la sphère économique et la perception que l'on a de celle-ci. Les glissements dans la répartition sectorielle de l'activité économique vont s'accroître, la structure des qualifications et des emplois dans l'entreprise va fortement évoluer. Même si la balance globale des effets sur l'emploi est incertaine, elle semble plutôt négative à court et à moyen terme; le problème du chômage ne sera pas, d'évidence, résolu par les AI. La consommation aussi va évoluer du matériel vers l'immatériel; le budget - temps des consommateurs s'en trouvera modifié. Parmi les enjeux politiques, on notera: les politiques de formation et le sort des moins qualifiés, les politiques d'aménagement, de réduction et de redistribution du temps de travail qui sont indispen-

sables à la fois pour faire fonctionner une société de l'information et de l'immatériel (consommer un film ou consulter une encyclopédie à distance demande du temps) et redistribuer plus équitablement les gains de productivité.

12. *La propriété des réseaux et l'usage qui sera fait de chaque réseau*

Cet enjeu est particulièrement important en Belgique dans la mesure où, d'une part, il est lié à l'avenir de Belgacom et où, d'autre part, une partie du réseau de télédistribution est propriété du secteur public via les communes. Pour montrer toute l'importance de cet enjeu, imaginons le poids économico-politique démesuré qui pourrait être celui de Tractebel si ce groupe, déjà partie prenante d'une partie de la télédistribution, devenait demain un actionnaire important d'une Belgacom privatisée. La question de la libéralisation du câble (voir les propositions de la commission) est également cruciale. Il faut aussi éviter une situation où les services à haute valeur ajoutée seraient *de facto* ou *de jure* réservés à des câblo-distributeurs privés au détriment des opérateurs publics de téléphonie vocale. Parmi les enjeux politiques, on notera: la place de Belgacom dans les AI (en termes de supports techniques et de prestation de services), la libéralisation ou non du câble, les aspects institutionnels de la câblo-distribution.

13. *L'accès au réseau*

Il ne faudrait pas que les règles économiques ou institutionnelles qui auront cours aboutissent à empêcher l'accès au réseau de services jugés essentiels (par exemple l'enseignement à distance) ou de prestataires de services identiques ou différents. Parmi les enjeux politiques, on notera: les mécanismes à mettre en place pour garantir de manière viable l'accès de services jugés essentiels (voir l'enjeu n° 7), les normes qu'il faudra édicter pour assurer l'interconnexion entre réseaux.

14. *La fourniture de l'infrastructure (réseau et terminaux)*

En ce qui concerne les réseaux physiques, cet enjeu rejoint pour partie le premier. C'est la question de la concurrence ou de la complémentarité des réseaux de téléphonie et de câblo-distribution. Mais plus largement, l'enjeu est le suivant: quels sont les systèmes de terminaux qui s'imposeront et quels en seront les fournisseurs? Parmi les enjeux politiques, on notera: la politique de normes et la politique industrielle à mettre en place pour garder des parts de marché et la guerre économique qui en résulte entre l'UE, les USA et le Japon, la diffusion éventuelle

de terminaux à prix démocratiques (du type Minitel en France), la politique de commandes publiques pour équiper l'administration, les écoles, les bibliothèques, etc.

15. *L'émergence et la localisation des prestataires de services passant par les AI*

Une fois les investissements de base faits, l'essentiel de l'activité économique sera assuré par les prestataires de services à valeur ajoutée. Une question centrale: une part suffisamment importante de ces activités sera-t-elle localisée en Belgique? Parmi les enjeux politiques, on notera: le fonctionnement de l'INS, la nécessité de mettre en œuvre une politique de soutien (aides à la recherche, aides à l'investissement,...) aux activités de services à valeur ajoutée et, le cas échéant, les modalités d'une telle politique, sans oublier la politique et les mécanismes de tarification et de répartition des recettes.

16. *La protection des droits intellectuels*

La diffusion de l'information sur une grande échelle et par de multiples canaux ne facilite évidemment pas la protection des droits intellectuels. Attention cependant à éviter, dans le secteur de l'information, la dérive observée en matière de brevetage du vivant, c'est-à-dire où la protection de ce qui est faussement qualifié d'une invention empêche un large accès à certaines techniques; il ne faudrait pas, en effet, que la protection des droits intellectuels retarde ou empêche la diffusion d'informations jugées essentielles en termes politiques, économiques ou démocratiques. Parmi les enjeux politiques, on notera: les moyens à mettre en œuvre pour assurer un juste équilibre entre la protection des droits intellectuels et l'accès à des informations utiles et nécessaires (par exemple les informations résultant d'une enquête scientifique, des données commerciales,...), l'éventuelle adaptation de la législation belge dans le domaine, la

nécessité de règles appropriées via des directives européennes et/ou les accords du GATT.

Seize enjeux ressortent de l'analyse sur les implications sur la société de l'émergence des AI. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois grandes catégories:

- 1) la nécessité de nouvelles régulations,
- 2) une adaptation de l'enseignement et de la formation,
- 3) une réorientation des politiques de soutien (programmes de recherche, aides aux investissements et à la reconversion,...), qu'elles soient d'ordre économique, social ou culturel.

L'importance de ces enjeux n'échappera à personne. Pourtant, on doit bien constater:

— l'influence déterminante, dans les décisions prises pour le moment (par exemple les Directives européennes en matière de télécommunications), des groupes industriels directement intéressés, par ailleurs demandeurs de nouvelles régulations;

— l'absence de politiques publiques visant le contenu des informations distribuées via les réseaux en place ou à venir ou leur usage: les pouvoirs publics aussi semblent fascinés par le mirage technologique;

— l'exclusion du citoyen dans le débat sur la mise en place de la société de l'information: absence de discussions démocratiques sur les enjeux des autoroutes de l'information, concentration du discours sur les services marchands (vidéo à la demande, télé-achat,...) et les aspects technologiques.

Il y a deux erreurs à ne pas commettre: sous-estimer et surestimer l'impact des AI. En tout état de cause, la maîtrise des enjeux liés aux AI témoignera de la capacité de nos sociétés à mettre de nouvelles technologies au service d'un mieux-être démocratique et socioéconomique. Un débat démocratique s'impose donc d'urgence.

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT A OUVRIR UN LARGE DEBAT PUBLIC SUR LES ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS ET DEMOCRATIQUES LIES A LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET EN PARTICULIER AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION

Le Conseil de la Communauté française:

— estime indispensable un large débat public sur les enjeux économiques, sociaux, culturels et démocratiques liés aux autoroutes de l'information et plus généralement, à l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler la société de l'information;

— estime également indispensable un large débat public sur les services que la Communauté française pourrait elle-même offrir dans le cadre des « Autoroutes de l'Information » : formation continuée, connexion des établissements scolaires, accès aux documents administratifs, services d'information (subsidés, formations,...), expression des associations culturelles...;

— demande par conséquent au Gouvernement de la Communauté française de lui communiquer dans les trois mois un rapport détaillant : les domaines de compétences respectifs des différents pouvoirs concernés, les mesures (groupes de travail, commande de rapports, programmes de recherche...) déjà prises, les législations à modifier le cas échéant pour mieux rencontrer les défis de la société de l'information;

— de faire également rapport sur :

— les conclusions du G7 tenu à Bruxelles, le rôle qu'y ont joué les gouvernements membres de l'Union européenne, et les suites envisagées par l'Union européenne (politique commerciale dans le cadre de l'OMC, accès au marché des pays tiers,...);

— le Programme de Recherche et Développement communautaire spécifique à la société de l'information et la manière dont la Belgique (secteur public et privé) compte y participer, notamment via les aides publiques fédérales et régionales;

— l'examen fait par le Gouvernement du Livre Vert de la commission sur la libéralisation des infrastructures (II^e partie approuvée le 25 janvier 1995 par la commission) portant notamment sur le service universel et son financement, l'octroi des licences, les règles de concurrences, l'emploi, les aspects sociétaux ainsi que la dimension internationale;

— la manière dont la Belgique participe aux travaux de l'OCDE sur les questions d'environnement du travail ainsi que la participation au groupe d'experts à haut niveau dont la création est prévue par la Commission européenne dans son plan d'action (COM(94)347); la Chambre demande communication sans délai de toutes les études sur les aspects d'emploi, sociétaux et culturels, prévues par la commission;

— se propose d'organiser un débat sur ces thèmes, notamment sur base des rapports demandés, dans les trois mois.

M. MARECHAL.
X. DESGAIN.
D. SMEETS.